COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél:+33/ 3 88 41 20 00
Fax: +33 / 3 88 41 27 76
Email: pace@coe.fr
http://stars.coe.fr/

FR98CR17
14032206981F

AS (1998) CR 17
Edition provisoire

SESSION DE 1998

(Troisième partie)

COMPTE RENDU

de la dix-septième séance

Lundi 22 juin 1998 à 15 heures

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits *in extenso*.

2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien, *in extenso*, dans ces langues, sont distribuées séparément.

3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 1035 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

(La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence de M^me^ Fischer, Présidente de l'Assemblée.)

1. *Reprise de la session de 1998*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) déclare que la séance est ouverte.

La session ordinaire, interrompue le vendredi 24 avril 1998 à l'issue de la seizième séance, est reprise.

2. *Procès-verbal*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) constate que le procès-verbal de la seizième séance a été distribué et qu'il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté.

3. *Vérification de pouvoirs*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) signale que l'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de nouveaux membres et invités spéciaux de l'Assemblée.

Pour les membres, les pouvoirs ont été remis au Président de l'Assemblée par les autorités compétentes des Etats membres, conformément à l'article 6 du Règlement. Pour les invités spéciaux, ils l'ont été conformément à l'article 55 *bis* du Règlement.

Les noms des Représentants, des Suppléants et des invités spéciaux en question figurent dans le document 8144. S'il n'y a pas de contestation, ces pouvoirs peuvent être ratifiés.

Les pouvoirs sont ratifiés.

La Présidente indique qu'en conséquence, sont admis à siéger à l'Assemblée les Représentants, Suppléants et invités spéciaux dont les noms figurent dans le document 8144.

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues et invités.

4. *Hooliganisme*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) veut dire combien l'Assemblée et les parlementaires ont été choqués par l'attitude des supporters allemands et par le phénomène du hooliganisme. La Présidente exprime sa plus vive sympathie aux familles des blessés dont elle souhaite le prompt rétablissement. Elle dit son admiration à l'égard de l'action de la police française qui a su éviter le pire.

Le comportement de ces soi-disant supporters n'a rien à voir avec l'esprit du sport. Ils doivent être bannis des stades. La Présidente souhaite que les parlementaires soient nombreux à signer une déclaration au nom de l'Assemblée qui a déjà œuvré utilement, il y a quelques années, dans la lutte contre ce phénomène.

Il est heureux que la police française ait pris des mesures rapides et ait agi avec retenue. La Présidente considère qu'il faudrait notamment priver les hooligans de leur permis de conduire. Elle estime en tout état de cause devoir faire cette déclaration au nom de l'Assemblée. *(Applaudissements)*

5. *Election d'un Vice-Président*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) indique que l'ordre du jour appelle l'élection d'un Vice-Président de l'Assemblée au titre de la Roumanie, en remplacement de M. Vasile, devenu Premier ministre de son pays et qui ne peut donc plus assumer ses fonctions de Vice-Président.

La Présidente a reçu une seule candidature, celle de M. Dumitrescu, conformément aux dispositions de la Résolution 1160 (1998) adoptée par la commission permanente le 26 mai dernier. La candidature de M. Dumitrescu a été proposée par écrit par le Président de sa délégation nationale.

Conformément aux dispositions de l'article 9.6 du Règlement, l'Assemblée doit procéder à un scrutin secret pour cette élection. Il y sera procédé dans la rotonde située derrière la présidence, jusqu'à 17 h 30. La majorité absolue des représentants à l'Assemblée est nécessaire pour les deux premiers tours de scrutin, soit 143 voix. Si le candidat ne recueille pas la majorité requise, le siège de Vice-Président reste vacant jusqu'à ce qu'un candidat obtienne cette majorité.

La Présidente tire au sort le nom des deux scrutateurs responsables du dépouillement du scrutin. *Le sort désigne M. Recoder et M. Seiler.*

6. *Modifications dans la composition des commissions*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) constate que plusieurs délégations proposent des modifications dans la composition des commissions générales.

Ces propositions ont été publiées dans un document polycopié disponible sous la référence: Commissions (1998) 8.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'opposition.

Les modifications sont adoptées.

7. *Décision sur une demande de procédure d'urgence*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la décision de l'Assemblée sur la demande de tenue, selon la procédure d'urgence telle que prévue par l'article 48 du Règlement, d'un débat sur la crise au Kosovo et la situation en République fédérale de Yougoslavie, présentée dans les formes réglementaires.

Le Bureau, au cours de sa réunion de ce matin, a émis un avis favorable à cette demande et propose l'inscription de ce débat au cours de la présente partie de session.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente propose à l'Assemblée de se prononcer sur la date de ce débat lors de l'adoption du calendrier des travaux.

Le Bureau propose le renvoi de cette question, au fond, à la commission des questions politiques et, pour avis, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Le renvoi est ordonné.

8. *Adoption du calendrier*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) remarque que l'ordre du jour appelle l'adoption du calendrier de la troisième partie de la session de 1998.

Le projet de calendrier a été révisé par le Bureau ce matin.

Suite à la décision que vient de prendre l'Assemblée de tenir un débat d'urgence sur le Kosovo, le Bureau propose les modifications suivantes:

– le débat d'urgence sur le Kosovo constituerait le second point de l'ordre du jour de la séance de mercredi après-midi, après le débat sur l'Accord d'Irlande du Nord. Le délai limite de dépôt des amendements sur le Kosovo serait fixé à l'issue de la séance de demain après-midi;

– le débat sur le droit au respect de la vie privée serait avancé à demain matin, mardi 23 juin, à 10 heures. Dans ce cas, le délai limite de dépôt des amendements serait fixé à 18 heures cet après-midi;

– le débat sur l'économie japonaise serait reporté à vendredi matin 26 juin comme unique point de l'ordre du jour. La séance ne commencerait donc qu'à 11 heures;

– les deux débats prévus pour vendredi matin sur les droits de l'homme des appelés et sur les cultures minoritaires ouraliennes seraient reportés soit à la prochaine partie de session, soit à la prochaine réunion de la Commission Permanente.

Elle donne la parole à M^me^ Aytaman.

M^me^ AYTAMAN *(Turquie)* (Interprétation) intervient à propos d'un point prévu dans la matinée du jeudi 25 juin, à savoir la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées kurdes dans le sud-est de la Turquie et le nord de l'Irak. Le rapport a soulevé de nombreuses controverses car plusieurs irrégularités ont été constatées au niveau de la procédure appliquée en commission. Les délais pour fixer des réunions extraordinaires n'ont pas été respectés. Les documents n'ont pas été envoyés en temps utile. Le rapport s'occupe davantage de problèmes politiques relatifs à la Turquie que de problèmes humanitaires. La question est de savoir s'il entre dans le cadre du mandat repris au verso du document 8131. En fait, le contenu du rapport n'a rien à voir avec le suivi de la situation de la population kurde et des autres populations persécutées. Il est au contraire exclusivement centré sur la situation politique en Turquie.

M^me^ Aytaman conclut que le mandat de la commission n'a pas été respecté et que le rapport n'accorde pas la priorité aux problèmes humanitaires. Elle demande donc le retrait de l'ordre du jour de la discussion sur ce texte. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE *(Interprétation)* constate que M^me^ Aytaman propose une modification au calendrier de la session et donne la parole à M. Bindig contre la proposition.

M. BINDIG *(Allemagne)* (Interprétation) considère que ce rapport évoque un problème qui mérite d'être discuté puisqu'il traite des réfugiés kurdes en Turquie et des réfugiés qui quittent ce pays. Sans doute peut-on corriger tel ou tel point du projet de recommandation ou du projet de résolution, mais il est temps de débattre de cette question qui est pendante depuis fort longtemps. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que, au plan national, cette question ne peut faire l'objet d'aucun débat.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Díaz de Mera.

M. DÍAZ DE MERA *(Espagne)*, (Interprétation) qui s'exprime en tant que président de la commission des migrations et des réfugiés, veut, sans aborder le fond, corriger certaines allégations qui ont été faites par l'oratrice turque. Il est inexact de prétendre que la préparation du rapport a été entachée d'irrégularités. Le Règlement de l'Assemblée n'a été en aucun moment violé. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) met aux voix la proposition de modification.

La demande de modification de l'ordre du jour n'est pas adoptée.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Speroni.

M. SPERONI *(Italie)* (Interprétation) se félicite de la tenue d'un débat sur le Kosovo mais regrette qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt, lors de la précédente partie de session. Il espère que, désormais, l'Assemblée prendra des décisions avant d'être mise devant le fait accompli.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) constate qu'il ne s'agit pas d'une motion en vue de modifier le calendrier et donne la parole à Sir Chapman.

Sir CHAPMAN *(Royaume-Uni)* (Interprétation) comprend et approuve l'idée de tenir un débat d'urgence sur le Kosovo mais souhaite réduire les modifications de calendrier au minimum. Il lui semble que le débat sur l'économie japonaise est d'une importance telle qu'il devrait avoir lieu comme prévu demain matin et que le débat sur le respect de la vie privée pourrait être utilement reporté à vendredi. L'orateur considère que tout projet de calendrier devrait prévoir une plage pour les points de dernière minute ou un éventuel débat d'urgence.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^me^ Degn.

M^me^ DEGN *(Danemark)* (Interprétation) qui s'exprime en tant que présidente de la commission des questions économiques voulait faire la même proposition que l'orateur précédent. Sa commission attend depuis dix-huit mois alors que le rapport sur le respect de la vie privée n'a, pour l'instant, attendu que neuf mois. M^me^ Degn estime d'ailleurs qu'il serait bon de consulter la commission concernée et sa présidence avant tout changement de calendrier. Elle invite l'Assemblée a soutenir la proposition de Sir Chapman.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Hagård.

M. HAGÅRD *(Suède)* (Interprétation), s'exprime en tant que président de la commission des questions juridiques et indique que sa celle-ci n'a pas non plus été consultée. Il comprend les arguments qui militent en faveur d'un débat sur la crise japonaise le plus tôt possible. Le débat sur la vie privée peut venir vendredi.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Schieder.

M. SCHIEDER *(Autriche)* (Interprétation) souhaite des éclaircissements sur les modifications proposées et se demande si le Règlement est bien respecté dans cette affaire.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) demande à l'Assemblée si elle est d'accord pour tenir un débat sur le Kosovo mercredi après-midi à la place du débat sur le droit au respect de la vie privée.

Il en est ainsi décidé.

9. *Organisation des débats*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) propose, compte tenu de l'ordre du jour particulièrement chargé de l'après-midi, de limiter à cinq minutes les temps de parole pour les orateurs, de façon à avoir terminer le débat sur le rapport d'activités du bureau vers 16 h 30 et de pouvoir en finir avec le débat sur les obligations des engagements de la Fédération de Russie vers 18 h 30.

10. *Rapport d'activité*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la présentation par M^me^ Andnor du rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente (document 8136 et deux addenda):

– addendum 1: Conclusions de la mission d'information à Riga (29 avril-1^er^ mai 1998);

– addendum 2: Visite à Belgrade, Podgorica et Priština (10-12 juin 1998).

Elle donne la parole à M^lle^ la rapporteuse.

M^me^ ANDNOR *(Suède),* rapporteuse, (Interprétation) indique que la Commission Permanente s'est réunie le 26 mai à Lisbonne, où elle a été reçue très chaleureusement par les parlementaires portugais. Ses membres ont pu avoir un aperçu de l'exposition, qui constitue le point fort de toute visite au Portugal cette année.

La Commission Permanente a eu à cette occasion un long débat sur les questions budgétaires et elle a adopté plusieurs avis. Elle a eu également une réunion avec les représentants du Comité des Ministres sur les perspectives budgétaires, une innovation importante dans la mesure où l'Assemblée a souvent déploré de ne pas être consultée sur ces questions. La commission a également adoptée deux modifications au Règlement, l'une sur l'élection des Vice-Présidents qui est entrée en vigueur aujourd'hui, et l'autre sur la composition des groupes politiques.

En ce qui concerne les relations extérieures et les questions politiques, le Bureau a d'abord chargé M. Antretter de se rendre en Biélorussie pour examiner la situation et faire rapport: de la sorte, on évitera une confusion préjudiciable avec la procédure d'adhésion.

De leur côté, MM. Davis et Jansson se sont rendus en Lettonie et ont remis un rapport qui figure dans l'addendum 1. Une autre délégation a effectué une mission d'enquête en République fédérale de Yougoslavie et au Kosovo: M. Bársony présentera son rapport, qui est repris dans l'addendum 2, en attendant le débat d'urgence de mercredi. Dans cette affaire, l'Assemblée a démontré une fois de plus qu'elle était capable de réagir très rapidement pour rétablir le dialogue politique, dans l'intérêt d'une sécurité démocratique de l'Europe.

Le Bureau a, bien entendu, continué de se préoccuper de la situation albanaise et une mission sera bientôt envoyée dans ce pays.

Dans la perspective du 50e anniversaire de l'Organisation, le Bureau a décidé que le 30 avril 1999 serait consacré un débat réunissant des représentants de tous les Etats membres. Mme Andnor espère que toutes les délégations, à l'image de la sienne, participeront activement à cette initiative.

Elle indique que son parlement a organisé ce printemps un «Parlement des jeunes», qui a été unanimement apprécié; de concert avec l'Assemblée parlementaire, il a également mis sur pied une conférence des présidents de parlements qui a réuni des représentants de plus de quarante pays. Le thème débattu était: «les défis que doivent relever les parlements nationaux dans la nouvelle Europe démocratique».

En conclusion, Mme Andnor remercie l'ensemble des rapporteurs ainsi que le secrétariat pour leur travail fabuleux. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) souligne qu'en effet, le secrétariat doit faire face à une énorme charge de travail avec un effectif bien restreint.

Elle demande à M. Bársony de présenter l'addendum 2.

M. BÁRSONY *(Hongrie)* (Interprétation) n'entend ajouter que peu de choses à ce qui est dit dans ce document, puisque le débat d'urgence de mercredi donnera lieu à un rapport circonstancié. Il remercie les services diplomatiques de la République hellénique pour l'aide qu'ils ont apportée à la mission. Celle-ci a rencontré les représentants de tous les partis politiques actifs au sein de la République fédérale, mais aussi les représentants des Albanais du Kosovo. M. Bársony ne peut que s'insurger contre ceux qui ont critiqué l'action de l'Assemblée: cette dernière est sans doute l'institution qui a le plus fait pour un règlement politique de la question du Kosovo. Cela étant, ses efforts ont été relativement bien accueillis en Yougoslavie, même si l'attitude n'a pas été totalement cordiale.

Le rapporteur entend lever en tout cas un malentendu. La situation telle qu'elle se présente au Kosovo est infidèlement représentée par la presse internationale et, surtout, il serait totalement illusoire de prétendre régler la question par des moyens purement médiatiques. C'est précisément pourquoi M. Bársony invite tous les parlementaires à prendre une part active au débat d'urgence. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) s'exprime en anglais et donne la parole à M. Antretter.

M. ANTRETTER *(Allemagne)* (Interprétation), rappelant que l'Assemblée souhaite depuis longtemps que les compétences du Conseil soient clairement définies afin de mieux faire valoir son apport propre auprès de l'opinion publique européenne, estime que le rapport d'activité y contribue dans la mesure où il dresse la liste des domaines d'intervention de l'Organisation, ainsi que des questions en suspens ou en débat. Il appelle les commissions à faire preuve de courage et à parler clair sans s'abriter derrière des formules diplomatiques: il faut qu'elles désignent les priorités et qu'elle indiquent la répartition des tâches souhaitable, avec l'OSCE par exemple.

S'agissant de l'Union européenne, il souhaite que le groupe de réflexion qui travaille sur l'avenir du Conseil passe en revue toutes les décisions de la conférence intergouvernementale, prises avant le Sommet d'Amsterdam et qui risqueraient d'empiéter sur les compétences du Conseil. Il estime que le principe de subsidiarité qui doit s'appliquer en la matière: l'Union n'a à intervenir que lorsque l'action des Etats et des collectivités locales apparaît insuffisante.

M. Antretter aimerait enfin que le 50e anniversaire soit mis à profit pour mieux faire connaître et respecter l'identité du Conseil: il conviendrait notamment de publier un document consacré aux projets d'avenir de l'Organisation, projets qui doivent bien entendu faire appel au courage et à la perspicacité. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) indique qu'elle a commandé une étude sur «le Conseil de l'Europe et le principe de subsidiarité».

Elle donne la parole à M. Glotov.

M. GLOTOV *(Russie)* (Interprétation) indique, pour compléter le rapport d'activités, qu'une conférence s'est tenue à la Haye sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

Il considère que les droits de l'homme ont été violés en Lettonie et il espère donc que l'Assemblée se penchera sur cette question pendant la prochaine partie de session, mais aussi que la délégation lettone ne ménagera pas ses efforts pour améliorer la situation.

S'agissant du Kosovo, M. Glotov estime que le Bureau a agi comme il convenait. Pour lui, l'essentiel est d'éviter toute escalade militaire.

L'orateur regrette que le Bureau ait refusé qu'une réunion de la commission de suivi ait lieu dans son pays. Il importe d'entendre les intéressés et il n'était nullement question d'une quelconque pression.

La décision relative à la Biélorussie n'est ni chair ni poisson. Il faut revenir à la procédure normale d'examen des candidatures, d'autant que de nombreuses autres demandes d'adhésion sont à attendre en 1999. M. Glotov déplore d'ailleurs que l'on ait gelé les procédures concernant les pays du Caucase: les conflits qui subsistent pourraient être plus facilement résolus après leur adhésion.

Il serait souhaitable d'établir un bilan de l'application des conventions du Conseil afin de faire un tri, d'écarter les branches mortes et d'avancer dans les domaines où cela serait utile. Enfin, l'orateur pense que le Conseil de l'Europe gagnerait en prestige s'il récompensait comme il convient ceux qui œuvrent pour la paix et pour les droits de l'homme.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Sinka.

M. SINKA *(Lettonie)* (Interprétation) conteste qu'il y ait eu des violations massives des droits de l'homme en Lettonie. Chef de la délégation lettone et membre de la commission de suivi, l'orateur s'étonne de la place accordée à un rapport provisoire. Il conviendrait de s'en tenir à la procédure décidée l'an passé, sans aller contre la nécessaire confidentialité.

En tant que chef de délégation, l'orateur n'a reçu cet addendum que le 26 mai et il a transmis ses commentaires succincts dès le 29, ce qui aurait laissé le temps de les y faire figurer. Il souhaiterait vivement entendre les explications de M. Davis.

La procédure a été engagée l'an dernier, les rapporteurs ont été nommés en janvier, ils se sont rendus à Riga du 29 avril au 1er mai, non pas, comme cela a été dit, à la suite de certaines informations alarmistes, mais parce que la délégation de Russie avait souhaité un débat d'urgence sur la situation en Lettonie. Mais, même sans cela, leur visite sur place était prévue pour le mois de juin. Le fait que la procédure initiale n'ait pas été respectée a fait supporter une pression injuste à la Lettonie, à un moment pour elle. D'ailleurs, le Parlement letton examine actuellement les amendements à la loi sur la citoyenneté, 50 000 non citoyens étant concernés par une éventuelle naturalisation. Vraiment, mieux aurait valu s'en tenir à la procédure normale.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Jansson.

M. JANSSON *(Finlande)* (Interprétation) se déclare sensible à l'approche constructive de M. Glotov, en ce qui concerne la Lettonie. Dans le cadre de la commission du suivi, M. Davis et lui-même se sont rendus à Riga non seulement en avril, mais aussi la semaine dernière. Ils ont eu des entretiens constructifs avec les autorités lettones et avec les membres de la délégation présidée par M. Sinka. La commission espère pouvoir soumettre un projet lors de sa réunion de septembre, pour un éventuel débat lors de la session de janvier, les élections législatives devant avoir lieu en octobre.

En tant que président de la commission des relations publiques, l'orateur est aussi en charge de l'organisation du cinquantième anniversaire du Conseil. Si vingt-trois membres ont déjà répondu favorablement, il serait vivement souhaitable que les 17 autres fassent connaître rapidement leur position, car c'est ainsi que l'on coopère efficacement. Il faut porter une attention particulière au Conseil de la jeunesse qui doit se réunir en avril 1999 car on ne peut que se réjouir que des jeunes lettons, des jeunes russes, des jeunes de tous les pays, se rassemblent ici pour nouer un dialogue politique fructueux.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Zhebrovsky.

M. ZHEBROVSKY *(Russie)* (Interprétation) se déclare de plus en plus troublé par le peu d'efficacité des actions du Conseil de l'Europe. Bien sûr, au cours des premières années les résultats obtenus ont été extraordinaires: les peuples se sont réconciliés et ont commencé à se faire confiance, les discriminations et la torture ont disparu. Pour autant, de nombreux problèmes ont perduré des années comme en Irlande ou au Pays basque. Le Conseil est confiné dans un rôle de pompier, il ne peut en aucun cas empêcher l'apparition de phénomènes dramatiques.

Comme l'a relevé justement MM. Bársony, les gouvernements occidentaux ont, par leur absence de décision, une éminente responsabilité dans les problèmes du Kosovo.

La discrimination dont sont victimes les populations russes en Lettonie et dans les pays Baltes n'est pas le fruit du hasard. C'est un phénomène prémédité. En effet, les hommes politiques qui ont accédé au pouvoir dans ces pays ont consacré leur carrière entière à critiquer le pacte Ribbentrop-Molotov, au motif qu'il a tiré leurs pays vers la sphère d'influence de l'Union Soviétique plutôt que vers celle de l'Allemagne hitlérienne.

Il ne faut pas oublier que la presque totalité des 200 000 Juifs baltes exterminés pendant la seconde guerre mondiale l'ont été par les fascistes locaux et non par les Allemands. On n'a pas oublié ces colonnes de milliers de Juifs menés à coups de gourdin. Voilà l'idéologie dont les gens aujourd'hui au pouvoir sont les héritiers! De tout cela, les membres de la mission d'enquête doivent être conscients, pour mener une analyse beaucoup plus approfondie des faits.

Est-il vraiment utile de parler de l'économie japonaise, alors que l'on ne peut avoir aucune influence sur la crise asiatique, au lieu de passer davantage de temps sur les problèmes du Kosovo? Il faudrait absolument mieux étudier l'origine des événements.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) relève que cette intervention n'avait qu'un rapport indirect avec la question inscrite à l'ordre du jour et considère que les attaques ne sont pas toujours la meilleure stratégie.

Rappel au Règlement

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^me^ Ojuland pour un rappel du Règlement.

M^me^ OJULAND *(Estonie)* (Interprétation) rappelle que les Estoniens ont considéré que le pacte Molotov-Ribbentrop était bilatéral.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Korakas.

M. KORAKAS *(Grèce)*. – Sans avoir des remarques importantes à formuler sur le rapport d'activité du Bureau, en lui-même assez riche, je tiens néanmoins à souligner certains manques et j'aurai des propositions à faire pour que le Bureau du Conseil de l'Europe y remédie d'une manière active.

D'abord, je parlerai de la tentative d'assassinat du Président de l'Association des droits de l'homme en Turquie, Hakim Birdal. La réaction qui s'est manifestée de la part du Conseil de l'Europe est, à mon avis, insuffisante s'agissant d'une personnalité qui luttait depuis des dizaines d'années d'une manière extrêmement courageuse en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Pour cette action, il fût accusé plusieurs fois – même par des collègues turcs siégeant parmi nous – d'appartenir au PKK. La réaction donc du Conseil de l'Europe aurait dû être beaucoup plus claire et intense.

Après l'accident de Sousourlouk, où un chef de la mafia turque, un chef de la police, un député de M^me^ Ciller se sont trouvés dans la même voiture en compagnie d'une prostituée et à la suite d'une enquête menée en Turquie à ce sujet, l'inspecteur général a signalé dans son rapport l'existence de «bataillons de la mort» qui ont comme mission l'exécution des opposants. C'est sans doute l'un de ces bataillons qui a été chargé d'exécuter dans l'affaire Hakim Birdal. Heureusement, il n'est pas mort. Il a survécu. Il est, paraît-il, en bonne santé et continue sa lutte. J'ai su qu'un prix allait lui être décerné, ainsi qu'à son association. C'est très positif, mais je

considère qu'une délégation du Conseil de l'Europe devrait se rendre sur place – et non pas uniquement sous les auspices du Gouvernement turc – mais en coopération avec des associations non gouvernementales en Turquie et l'Association turque des droits de l'homme afin de rendre compte de la situation.

J'en viens à une autre question qui est d'actualité dans tous les pays de l'Union européenne, je veux parler de l'Union économique et monétaire, au nom de laquelle est appliquée une politique économique, sociale et des droits de l'homme de plus en plus dure pour les couches populaires. Pour obtenir cette union, on demande à nos travailleurs de plus en plus de sacrifices sans leur dire pour autant quels bénéfices ils en retireront! Il est certain que même si on obtient l'Union économique et monétaire, on demandera encore aux travailleurs toujours plus de sacrifices «afin d'éviter de perdre ce qui a déjà été gagné au prix de tant de sacrifices».

Pis, et cela devrait tout spécialement nous inquiéter, nous, Conseil de l'Europe, qui prétend agir en faveur des droits de l'homme: c'est au nom de cette politique que l'on attaque les libertés démocratiques et les conquêtes sociales, les droits sociaux, tels que les conditions de travail, journée de huit heures et droit à la sécurité sociale. Tout ceci est en train d'être aboli. La journée de huit heures est abolie. Nous retournons des décennies en arrière. Le droit à la sécurité sociale. Tous les acquis que les travailleurs ont gagnés au cours de ce siècle sont remis en question. Pour faire passer cette politique, on recourt de plus en plus aux forces de répression.

Je m'appuie sur l'exemple de mon pays, mais je sais que dans d'autres pays – en Allemagne, en France et en Belgique et ailleurs – il en va de même: les forces de répression attaquent d'une manière sauvage les manifestations contre les politiques appliquées. Pendant les semaines dernières, nous avons été témoins en Grèce d'une utilisation quasi fasciste, nazie, de ces forces. J'ai moi-même participé à la mobilisation populaire contre la politique du gouvernement grec qui tend à promouvoir l'Union économique et monétaire. J'ai été effrayé par la brutalité des forces de répression!

De plus, la provocation et l'anticommunisme primitif sont de règle: en Grèce, par exemple, nous venons de l'apprendre, un homme cagoulé avait jeté une bombe sur une maison où vivaient des personnes âgées. Sa cagoule ôtée, on a découvert qu'il s'agissait d'un officier de police! De tels faits doivent nous inquiéter. Je ne dis pas cela pour accuser mon pays, mais pour mettre en évidence une réalité qui existe dans presque tous les pays de l'Union européenne, qui doit alerter tout humain de bonne volonté.

Pour conclure, je demande à l'Assemblée du Conseil de l'Europe d'examiner la question de manière plus détaillée lors de sa prochaine session.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) signale qu'il lui faut interrompre l'audition des orateurs. Ceux qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer faute de temps, pourront déposer leur intervention dactylographiée au service de la séance (bureau 1083) pour publication au compte rendu dès la clôture de la discussion générale.

La parole est à M. Davis, pour donner quelques informations complémentaires sur sa visite à Riga.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Davis pour répondre à propos de la Lettonie.

M. DAVIS *(Royaume-Uni)* (Interprétation) se dit satisfait de la manière dont M. Sinka s'est exprimé. La visite faite en avril par l'orateur et par M. Jansson résulte d'informations préoccupantes qui avaient été rapportées concernant la situation à Riga. Les mesures prises par les autorités lettones semblent tout à fait adéquates, ce qui a permis de clore l'incident. Cela ne signifie toutefois pas qu'il ne subsiste plus aucun point préoccupant en Lettonie.

M. Davis assume la responsabilité du contenu de l'addendum. Il s'est opposé à un débat général sur la Lettonie car il considère que les autorités lettones ont besoin de plus de temps. L'Assemblée continuera à assurer la procédure de suivi entreprise lors de l'adhésion de ce pays et attend les élections d'octobre qui amèneront de nouveaux changements. Les autorités lettones ont collaboré pour permettre aux rapporteurs d'effectuer leur travail de suivi. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) remercie M. Davis d'avoir indiqué l'esprit dans lequel ces travaux ont été effectués. Elle donne la parole à la rapporteuse pour répondre aux orateurs.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^me^ Andnor.

M^me^ ANDNOR *(Suède)* (Interprétation), rapporteuse, remercie les parlementaires qui ont participé à ce débat. Certains orateurs se sont montrés préoccupés par la situation au Kosovo. Ils pourront intervenir lors du débat d'urgence qui aura lieu cette semaine.

S'agissant du Comité des sages, M. Antretter a rappelé qu'un rapport d'activité intermédiaire est paru en mai et que le rapport définitif devrait être prêt en novembre. La Présidente, M^me^ Fischer, siège à ce comité. Chacun sait qu'elle y défendra avec énergie les valeurs du Conseil de l'Europe. La rapporteuse approuve M. Antretter lorsqu'il demande à chaque parlementaire d'être l'ambassadeur du Conseil de l'Europe dans son parlement national.

M. Glotov a justement souligné que le rapport ne mentionnait pas la réunion de La Haye. M^me^ Fischer s'était rendue sur place avec une importante délégation. Le ministère néerlandais des Affaires étrangères avait convoqué cette réunion afin de préciser les relations entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

M^me^ Andnor affirme qu'aucune réunion de la commission de suivi n'aura lieu dans un pays où une procédure de suivi est engagée.

Concernant le Bélarus, le Bureau a nommé un représentant pour accomplir une mission d'information dans ce pays. M. Antretter a été chargé de cette mission et a fait rapport au Bureau.

La rapporteuse approuve M. Jansson d'affirmer que le cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe sera un événement d'importance. Une réunion a d'ores et déjà été prévue le 30 avril 1999. Les jeunes de différents pays y seront représentés. Elle espère que tous les pays membres copieront l'exemple suédois en organisant un parlement des jeunes.

La déclaration de MM. Jansson et Davis concernant la Lettonie est importante. Le rapport précise que l'Assemblée suivra les élections du début octobre, comme le Bureau l'a décidé. Les groupes politiques doivent désigner leurs représentants pour participer à cette mission d'observation.

A M. Zhebrovsky, M^me^ Andnor répond que le Conseil de l'Europe est une instance efficace à condition que les parties en présence aient la volonté politique de régler les différends qui les opposent.

La rapporteuse rappelle enfin à M. Korakas que le Conseil de l'Europe condamne toute forme de violence et que la Présidente de l'Assemblée ne manque jamais une occasion de réagir à un acte de violence. Le Conseil de l'Europe est la seule organisation capable de jouer un rôle actif pour favoriser une Europe plus démocratique. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) déclare que la discussion est close.

Acte est donné du rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente (document 8144 et addenda).

Au cours de sa réunion de ce matin, le Bureau a décidé de proposer à la ratification de l'Assemblée les renvois en commission qui figurent au paragraphe 14 du rapport.

Ces renvois en commission sont ratifiés.

11. *Election d'un Vice-Président*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) rappelle que le scrutin pour l'élection d'un Vice-Président de l'Assemblée au titre de la Roumanie sera clos à 17 h 30.

12. *Souhaits de bienvenue*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) salue M. Pierre Cornillon et le remercie vivement pour sa coopération et son action comme ancien secrétaire général de l'Union interparlementaire.

13. *Respect des obligations et engagements de la Russie*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport d'information de M. Bindig et M. Muehlemann, au nom de la commission de suivi, sur le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie (document 8127 et corrigendum). M. Cox, président de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, a également déposé un document d'information relatif au non paiement des salaires en Russie (sous la référence AS/Inf (1998) 8).

La liste des orateurs a été close ce jour à 13 heures. Trente-quatre orateurs se sont fait inscrire. L'Assemblée a décidé de limiter le temps de parole des orateurs à cinq minutes. En tout état de cause, la liste des orateurs sera interrompue vers 18 h 20 pour entendre la réplique de la commission.

La commission dispose au total de dix minutes pour la présentation de son rapport.

M. MUEHLEMANN *(Suisse)*, corapporteur, (Interprétation), rappelle que l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe, le 28 février 1996, a été assortie d'un certain nombre d'engagements. L'orateur, accompagné de M. Bindig, a effectué plusieurs visites en Russie et ce rapport d'informations vise à faire le point sur le respect des engagements.

Les rapporteurs ont été les témoins d'une évolution favorable. La procédure de suivi n'est toutefois pas encore achevée. Le rapport de M. Bindig se situe sur le plan juridique, tandis que M. Muehlemann s'est intéressé à la situation politique.

Un pays asservi pendant plusieurs décennies ne peut devenir une démocratie du jour au lendemain. On constate encore, en Russie, des confrontations politiques importantes entre réformateurs et conservateurs, même si des progrès ont été réalisés dans le domaine de la liberté et des droits de l'homme. Les rapporteurs constatent que les élections se sont tenues de façon correcte et que la participation de la population y a été élevée. Les élections régionales sont toutefois moins satisfaisantes que les nationales. En Ossétie du Nord, un candidat a expliqué n'avoir pu être élu que grâce à l'action du Conseil de l'Europe.

La Douma est un parlement qui commet certes des erreurs mais qui fait aussi preuve d'un grand zèle sur le plan législatif. Des progrès s'imposent encore en ce qui concerne la liberté religieuse, le moratoire sur la peine de mort et la loi sur la restitution des biens culturels.

Le rapporteur souligne un grave problème qui n'est d'ailleurs pas propre à la seule Russie, celui de la mise en œuvre quotidienne des décisions. La confiance serait nécessaire et elle est rendue difficile dans un pays soumis à une importante criminalité économique.

Des unités antiterroristes ont été créées au sein des services secrets pour lutter contre la mafia, et il faut s'en féliciter. Il existe aussi des conflits frontaliers avec les pays issus de l'ancienne Union Soviétique, comme avec les pays Baltes, la Moldavie, le Caucase. L'orateur note avec plaisir qu'hier, pour la première fois, un otage a été libéré en Tchétchénie au terme de négociations. Il espère que des relations raisonnables pourront ainsi s'établir entre la Russie et les pays voisins au sein du Conseil de l'Europe. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Bindig, corapporteur de la commission du suivi.

M. BINDIG *(Allemagne)* corapporteur (Interprétation) souhaite attirer l'attention sur l'évolution juridique en cours en Russie. Il rappelle que ce pays a connu une profonde transformation qui s'est accompagnée de grandes difficultés juridiques. Le rapport fait état d'un certain nombre d'évolutions très positives, de succès partiels et de secteurs où aucun progrès n'a été enregistré.

Il faut compter parmi les succès la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme avec ses protocoles additionnels, sauf le 6, celle de la Convention européenne pour la prévention de la torture avec ses protocoles additionnels et celle de la Charte de l'autonomie locale. Ainsi, 150 millions de citoyens peuvent exercer un droit de recours individuel auprès de la Cour et la Russie s'est engagée à reconnaître la jurisprudence de celle-ci. Le Comité contre la torture peut désormais se rendre dans tous les lieux de détention. Il reste une réserve à l'article 5 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui devrait être levée.

Les succès partiels viennent de la réforme des voies d'exécution, de la démilitarisation des prisons, et de la transformation du moratoire de fait en moratoire de droit, grâce au Protocole n° 6, de la réforme du parquet et de la mise aux normes européennes du Code pénal et du Code de procédure pénale. Reste un problème: le service civil des objecteurs. En outre, les services secrets peuvent encore procéder à des enquêtes pénales et disposer de lieux de détention préventive.

Relèvent en revanche de l'insupportable l'état des prisons, le harcèlement au sein de l'armée et la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Les membres du Conseil de l'Europe doivent respecter un certain nombre de droits économiques qui sont bafoués en Russie par la misère, l'extrême modicité des retraites, le sort réservé aux orphelins et le retard dans le paiement des salaires. M. Bindig souhaite que la Russie ratifie la Charte sociale et la mette en œuvre. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Hoeffel.

M. HOEFFEL *(France)*. – Madame la Présidente, mes chers collègues, il y a deux ans et demi une nette majorité de notre assemblée a admis la Russie comme membre du Conseil de l'Europe.

Nous l'avons fait en notre âme et conscience, à l'issue d'un large débat, marquant ainsi notre volonté commune de considérer la Russie comme une partie intégrante de l'Europe. C'était aussi un acte de confiance en la capacité de la Russie de se conformer aux droits et obligations qui sont ceux des pays membres du Conseil de l'Europe.

Le rapport d'information qui nous est présenté aujourd'hui, fait le point à ce sujet. Nous devons rendre hommage à nos collègues MM. Bindig et Muehlemann pour leur analyse approfondie de la situation et pour leur vision des perspectives d'évolution.

Notre groupe estime que tous les pays membres qui ont accepté de respecter les principes constituant le fondement de notre organisation doivent évidemment s'y conformer. C'est une obligation qui s'impose à tous. Tous les membres du Conseil de l'Europe sont égaux et doivent être égaux face aux engagements qu'ils ont contractés; égaux pour les droits, égaux pour les obligations.

Selon le rapport qui nous est présenté: «les progrès réalisés par la Russie sur la voie de l'Etat de droit et de la démocratie depuis plusieurs années sont indéniables.» Et nous y souscrivons. Incontestablement, des signes concrets étayent ce constat: apparition du pluralisme politique et de la liberté d'opinion, ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme, entrée en vigueur d'un nouveau code civil et d'un nouveau code pénal, moratoire présidentiel sur la peine de mort, constituent autant d'indices et de décisions qui, allant dans la bonne direction, témoignent d'une volonté réelle des responsables de la Russie.

Mais cet effort doit être poursuivi et intensifié. Nous savons qu'il s'agit d'une action qui doit être placée sous le signe de la persévérance et de la continuité. Atteindre les objectifs fixés ne peut se faire qu'étape après étape et suppose une volonté sans faille de la part des responsables de la Russie tout entière, orientée vers la réforme.

Le rapport de MM. Bindig et Muehlemann énumère les domaines dans lesquels la nécessité des améliorations est la plus urgente. J'insisterai plus particulièrement sur cinq aspects: l'application des droits et obligations sur tout le territoire de la Russie, tâche dont nous mesurons l'ampleur car il faut que les décisions prises à Moscou s'appliquent partout; répartition clarifiée des tâches entre le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur, et renforcement du contrôle parlementaire; mise en pratique de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour qu'elle passe du stade de la ratification à celui de la concrétisation; maintien de relations

amicales avec tous les Etats voisins, nécessaire pour la préservation d'un climat de confiance en Europe orientale entre des pays désormais partenaires; lutte contre la corruption et le crime organisé dans l'économie, dont la poursuite conditionne le passage à l'économie de marché.

Ce sont autant d'exemples qui montrent l'ampleur de la tâche. Dans cette mission les dirigeants russes ne doivent pas se sentir seuls. Ils ont besoin de notre compréhension et de notre solidarité. A cet égard, le Conseil de l'Europe, a un rôle considérable à jouer, à travers les missions de suivi, sans oublier qu'un rôle de conseil lui incombe pour permettre, en particulier, l'adaptation des institutions à la démocratie.

Il faut que le Conseil de l'Europe, et ce sera ma conclusion, se montre actif et volontariste dans sa mission consultative. Nous y trouverons l'occasion d'accélérer l'harmonisation des droits et obligations dans toute l'Europe, mais ce sera aussi une manière d'affirmer la capacité du Conseil de l'Europe à faire preuve d'une autorité accrue. *(Applaudissements)*.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Glotov.

M. GLOTOV *(Russie)* (Interprétation) se félicite d'intervenir sur la question du respect par la Russie de ses engagements. S'exprimant au nom du groupe de la Gauche unitaire européenne, il souligne que la Fédération de Russie respecte scrupuleusement les engagements qu'elle a pris en janvier 1996. Elle a ratifié les textes fondateurs du Conseil de l'Europe, comme on l'a rappelé, et elle a engagé des réformes en profondeur des ministères de l'Intérieur et de la Justice, notamment en ce qui concerne les prisons et le fonctionnement des tribunaux. La pratique administrative a changé sous l'influence du Conseil et l'intégration de la Russie aux différentes instances de l'Organisation – le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Comité des pouvoirs locaux et régionaux – va s'approfondir.

Même si des imprécisions peuvent être relevées dans le rapport, celui-ci est objectif et constitue une étape dans une procédure de suivi qui va se poursuivre. Au demeurant, les changements sont si rapides en Russie que le Conseil a du mal à les suivre. La question essentielle qui demeure est celle de la politique sociale: il importe de verser au plus vite les arriérés de salaires et de traiter plus humainement les retraités. Le Conseil de l'Europe l'a bien vu, et ses critiques sont sérieuses et responsables. Les autorités russes devraient accueillir ces critiques avec respect. Il conviendrait aussi d'analyser la Constitution de la Fédération souffre d'un déséquilibre en faveur du Président et en défaveur du parlement. L'orateur conclut en approuvant le projet de reconversion. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Atkinson au nom du Groupe des démocrates européens.

M. ATKINSON *(Royaume-Uni)* (Interprétation) rappelle la décision controversée de 1996 et se félicite de l'évolution accomplie depuis. Des engagements ont été pris à l'époque, que la Russie doit s'efforcer de remplir, pas à pas. Une procédure de suivi a été mise en place pour l'y aider. L'orateur espère que le gouvernement russe et la Douma accepteront les remarques qui sont faites dans le rapport, dans un esprit de compréhension et de clarification. Il est dans l'intérêt de tous les membres du Conseil de l'Europe que la Russie se mette au niveau.

L'orateur s'inquiète cependant, dans la perspective des élections de l'an prochain, de certains aspects de la situation sociale, comme le non-versement des salaires ou l'émergence de féodalités économiques. Il souhaite que la Russie soit davantage intégrée aux organisations européennes comme l'OSCE ou même l'Union, pour éviter tout retour en arrière vers le Moyen Age. N'abandonnons pas, ajoute-t-il, la Russie face à ses dangers.

Cependant, la Douma refuse de ratifier le traité Start II, la Russie fournit des missiles à Chypre et de la technologie militaire à l'Iran, elle soutient l'hégémonie serbe... L'orateur estime qu'il n'est plus possible de consentir sur le respect des engagements les compromis qui ont été acceptés au moment de l'adhésion: il faut soutenir le camp des réformateurs en conjurant le peuple russe de maintenir le bon cap, afin de s'éviter à lui-même et à l'Europe une tragédie. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^me^ Ojuland.

M^me^ OJULAND *(Estonie)*, s'exprimant au nom du Groupe libéral, démocrate et réformateur, (Interprétation) remercie les rapporteurs et se félicite des progrès enregistrés en Russie, qu'il s'agisse des élections à la Douma ou de la réforme du système socio-économique et du système juridique. L'iceberg semble céder à une lente érosion, qui en atténue les angles les plus dangereux. Néanmoins, comme l'a confessé M. Tchernomyrdine à propos de la Tchétchénie, il arrive trop souvent que les vielles habitudes l'emportent sur la bonne volonté. Il faut à tout prix rétablir le cap et faire progresser l'Etat de droit tout en remédiant au crime organisé et aux injustices sociales criantes. Il est évident que des gens qui ne perçoivent aucun salaire pendant des mois sont peu portés à s'intéresser à des élections démocratiques.

Le Conseil de l'Europe ne doit pas pratiquer la politique des deux poids, deux mesures. Lors de son adhésion, la Russie s'était engagée à ratifier le sixième protocole dans un délai de six mois et, pourtant, les exécutions se poursuivent aujourd'hui encore, les conditions de vie dans les prisons n'ont pas été améliorées et les services secrets n'ont pas été réformés. Dans beaucoup de ces cas, les difficultés économiques ne peuvent servir d'excuse: il s'agit plutôt d'une question de comportement et de mentalité. Il est intolérable que les municipalités ne soient toujours pas élues ou que le traité sur le retrait des troupes russes de Transnistrie n'ait pas été ratifié.

En conclusion, l'oratrice invite la Russie à se montrer digne de son histoire, telle que la symbolisent les cloches de ses églises et les icônes de Roublev, et à travailler enfin avec efficacité à un avenir meilleur. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Besostri.

M. BESOSTRI *(Italie)* (Interprétation) admet qu'il faut faire preuve de compréhension envers des Etats membres qui viennent seulement d'accéder à la démocratie, mais il rappelle aussi l'adage: *«Pacta sunt servanda»*. Les engagements souscrits n'étaient pas une simple formalité et le Conseil perdrait de son autorité morale en se pliant à des compromis diplomatiques. L'Europe n'est pas une réalité purement géographique, son existence se fonde sur des valeurs. D'autre part, il ne suffit pas de poser des droits dans une Constitution, il faut en assurer le respect par un système judiciaire adéquat. Il faut également veiller à ce que le pluralisme politique soit réel et cela suppose que tous les partis aient le même accès à l'information et des ressources suffisantes pour leurs activités.

Que la Russie ait ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Convention sur la prévention de la torture, ainsi que la Charte de l'autonomie locale, et qu'elle respecte le moratoire sur les exécutions capitales, ce sont certes de bonnes choses. Mais le pays doit garder comme objectif de respecter les douze engagements souscrits. Le Conseil de l'Europe doit se montrer rigoureux dans ses exigences, tout en étant conscient qu'une suspension ou qu'une expulsion seraient certainement contre-productives. Il faut encourager le mouvement en se montrant souple.

L'orateur redoute qu'une dégradation de la situation économique russe n'ait des effets désastreux sur la cohésion sociale. Il constate que les gouverneurs des provinces n'ont pas le soutien du peuple et que le pays ne dispose toujours pas d'une société civile autonome. Des organisations criminelles continuent d'exercer leurs pressions sur les pouvoirs locaux et sur le pouvoir central. Il est par conséquent urgent de réagir.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Vishnyakov.

M. VISHNYAKOV *(Russie)* (Interprétation) estime que les rapporteurs ont adopté un ton serein qui facilitera le débat, mais il ne saurait souscrire à toutes leurs analyses ni rester silencieux devant certaines lacunes. La partie russe prenant ses engagements au sérieux, le parlement, la délégation, les administrations, les ministères et les services présidentiels ont étudié soigneusement le rapport et, à ces cinquante-six pages, ont opposé trente-six pages d'observations. L'orateur fait tout d'abord remarquer que des résultats ont été acquis sur un certain nombre de points essentiels que le rapport passe sous silence. MM. Bindig et Muehlemann préfèrent accuser pour la énième fois la Russie de violer les droits de l'homme en Tchétchénie, de ne pas avoir aboli la peine de mort ni amélioré les conditions de détention ou réformé les services spéciaux...

Sur ce dernier point, l'orateur estime qu'il y a ingérence caractérisée. La Fédération doit être libre de combattre la mafia comme elle l'entend. Plus généralement, il est clair que les rapporteurs n'ont pas fait preuve d'une objectivité excessive et qu'il convient donc de corriger cela dans un esprit de coopération, conformément à l'esprit de la Résolution 1115. Il n'est pas acceptable, par exemple, d'écrire: «Les élections parlementaires de 1993 ont donné la majorité, à la Douma, aux communistes réformateurs et aux nationalistes, ce qui a rendu plus difficile l'édification d'un Etat de droit». Le parti communiste et le parti libéral démocrate sont les meilleurs défenseurs de la Constitution dans toute la Fédération et l'orateur lui-même se flatte d'avoir été à l'origine, cet automne, du projet de ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Or, le parti libéral démocrate, que les rapporteurs qualifient de nationaliste, est empêché, à Strasbourg de rejoindre un groupe politique ou de former le sien, et cela, au mépris du Règlement...

En conclusion, l'orateur appelle l'Assemblée à préférer la coopération à la confrontation.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) s'oppose à ce qu'on mette en doute l'objectivité des rapporteurs. *(Applaudissements)*

Elle donne la parole à M. Zierer.

M. ZIERER *(Allemagne)* (Interprétation) estime, pour sa part, que les membres de l'Assemblée devraient s'interdire de parler d'ingérence à tout propos. Il approuve sans réserve le rapport et se bornera à le compléter en évoquant le sort réservé aux œuvres d'art allemandes, transférées en Russie pendant et après la deuxième guerre mondiale. La Douma et un tribunal russe se sont opposés à leur restitution en alléguant la compensation des dommages causés par les armées hitlériennes. L'orateur refuse ce raisonnement en faisant valoir qu'il ne s'agit pas de marchandises, mais de richesses culturelles nationales, constitutives de l'identité allemande. On ne peut répondre par l'injustice à l'injustice. Il conviendrait donc que la délégation soutienne les tentatives faites par M. Eltsine pour débloquer ce dossier. L'amitié entre Etats membres ne peut être à sens unique et la Russie doit donc accepter de négocier sur ce point.

L'orateur en appelle au gouvernement et au peuple russes afin qu'ils ne privent pas plus longtemps le peuple allemand de ses œuvres d'art, qui sont les témoins de sa riche histoire et de son passé artistique, qui sont aussi les témoins d'une Allemagne qui n'a rien avoir avec l'Allemagne nazie. Quel que soit le passé douloureux, les Allemands et les Russes doivent se réconcilier et s'entendre, donc régler ce problème.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) rappelle que les engagements russes portaient non seulement sur les œuvres d'art allemandes, mais aussi sur les archives nationales belges.

Elle donne la parole à M. Maltsev.

M. MALTSEV *(Russie)* (Interprétation) souligne que si l'on dit souvent que la Russie est inaccessible à la raison pure, les rapporteurs ont su néanmoins, grâce à leur bon sens, comprendre qu'elle entendait respecter les engagements qu'elle a pris et faire prévaloir le droit.

En ce qui concerne l'indispensable réforme des services spéciaux, on peut regretter que le démantèlement de la statue du fondateur du KGB se soit accompagné du démantèlement du budget de ces services. Ce n'est que grâce à leur enthousiasme qu'ils ont pu continuer à servir avec honneur leur patrie.

Il est exagéré de dire qu'ils échappent à tout contrôle; simplement, la Douma n'est pas habilitée à effectuer des contrôles en leur sein. Une commission parlementaire est chargée d'examiner les problèmes qui leur sont liés et une autre d'approuver leur budget. Il existe par ailleurs une loi qui régit leur organisation. On peut également relever que ni la Convention des Droits de l'Homme ni d'autres textes du Conseil de l'Europe ne prescrivent de modes de relations particuliers entre les parlements et les services spéciaux.

L'évolution dramatique de la criminalité en Russie rend impensable de priver ces services de leur mission de lutte contre le crime organisé.

Les prisons qui relèvent d'eux seront transférées au ministère de la justice dans le cadre de la réforme pénitentiaire. Il faut noter que ce sont les seules qui répondent aux normes européennes.

Il est fallacieux de comparer l'ancien KGB, appareil répressif, aux services spéciaux actuels, qui seront bientôt entièrement conformes aux normes du Conseil de l'Europe.

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Kuzmickas.

M. KUZMICKAS *(Lituanie)* (Interprétation) se félicite du contenu du rapport comme de son inscription à l'ordre du jour.

Il insiste sur le fait que pendant l'occupation soviétique des Etats baltes des centaines de milliers de leurs citoyens ont été déportés et leurs propriétés confisquées. Contraints aux travaux forcés, ils ont vécu dans des conditions misérables. Leur indemnisation s'impose donc aujourd'hui.

Au moment du débat sur l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, en 1996, un amendement avait précisé qu'elle aiderait les anciens déportés des territoires baltes occupés, ou leurs descendants à rentrer chez eux, selon un programme de rapatriement et de compensations. Il est difficile de prétendre aujourd'hui que le problème de la restitution des propriétés est réglé, et l'on peut regretter que le rapport soit muet à ce propos.

Sans doute faut-il voir un malentendu dans les propos de M. Muehlemann sur des conflits dans les pays Baltes. La Lituanie pour sa part a signé des accords de bon voisinage avec tous les Etats proches. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Nedelciuc.

M. NEDELCIUC *(Moldova)* (Interprétation) juge ce débat important non seulement pour la Fédération de Russie mais pour les Etats membres du Conseil. Il souhaite insister sur l'engagement de retrait des troupes russes de tout le territoire de la Moldova. Il lui semble à ce propos que le rapport est quelque peu confus en ce qui concerne le fleuve Dniestr, considéré comme frontière entre la Moldova et la Transnistrie.

Le peuple moldove a lutté pour l'intégrité territoriale de son pays. Il est surprenant que les rapporteurs considèrent que le cessez-le-feu a été obtenu grâce à la XIV^{e} Armée russe, alors qu'il s'agissait bien de l'intervention d'une force étrangère dans un Etat souverain. En outre, le retrait des troupes russes peut aussi être envisagé dans le cadre du traité sur les armes conventionnelles en Europe.

La question du retrait déborde largement du cadre des relations bilatérales et la Moldova se félicite que l'Assemblée parlementaire comme d'autres institutions cherchent à l'accélérer. Il convient à ce propos de soutenir la proposition de résolution de M. Nàstase.

Par ailleurs les membres de l'Assemblée doivent insister auprès des autorités russes afin qu'elles mettent un terme à l'emprisonnement d'Ilie Iliescu, retenu en Transnistrie depuis 1992.

A l'évidence, la Russie détient les clés d'une solution pacifique dans l'est de la Moldova, malheureusement, elle n'a pas respecté les engagements qu'elle avait pris en la matière.

14. *Election d'un Vice-Président (clôture du scrutin)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) informe l'Assemblée que le scrutin pour l'élection d'un Vice-Président est clos.

Elle indique ensuite qu'il y a lieu de désigner un nouveau scrutateur et que le sort a désigné M. Obuljen.

Elle invite les scrutateurs à procéder immédiatement au dépouillement du scrutin.

15. *Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie (suite)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Cox.

M. COX *(Royaume-Uni)* (Interprétation) se félicite que ce rapport traite bon nombre de questions importantes, même s'il regrette, en tant que président de la commission des questions sociales, compétente pour les engagements relatifs aux droits sociaux, que l'on porte si peu d'attention à l'énorme problème du non-versement des salaires en Russie. Des milliers de personnes sont concernées, dans le secteur public comme dans le secteur privé. On peut déplorer que le programme de la mission d'enquête n'ait pas comporté de rencontre avec des syndicalistes russes.

Ce problème n'a cessé de s'aggraver depuis 1994 et l'on estimait, en 1997, à 9 milliards de dollars les salaires non versés aux travailleurs, parfois depuis plus d'un an. La Confédération européenne des syndicats et la Fédération des syndicats indépendants de Russie ont sollicité l'aide du Conseil. C'est pourquoi M. Cox a demandé, le 11 mars 1998, des informations détaillées au président de la délégation russe à l'Assemblée parlementaire. Il regrette de n'avoir reçu, à ce jour, ni accusé de réception ni réponse. L'Organisation internationale du travail s'est dite «très préoccupée», d'autant qu'elle ne voit nulle trace d'une amélioration.

Ces travailleurs n'ont rien fait de mal, ils n'ont pas violé la loi; simplement ils ont travaillé et ils n'ont pas été payés, ce qui a des conséquences dramatiques pour leur famille. Ils ont donc de bonnes raisons d'être en colère. Le Président Eltsine a préparé une nouvelle loi sur le travail, qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1999. C'est sans doute une bonne chose mais cela ne règle pas le problème.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée doit faire de cette question une priorité dans le cadre du suivi. Elle devrait aussi s'engager davantage afin d'obtenir que la Russie ratifie le protocole de charte sociale. Il serait également souhaitable qu'elle travaille en relation plus étroite avec les syndicats russes et avec l'OIT, et qu'elle exerce son influence au sein d'organisations internationales comme le FMI et la Banque mondiale afin que leurs projets de développement intègrent ce problème. Comme la commission, son président estime qu'il faut faire entendre haut et fort la voix du Conseil. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Lorenzi.

M. LORENZI *(Italie)* (Interprétation) remercie les rapporteurs pour cette véritable mine d'informations qu'ils ont constituée.

Indépendamment des efforts considérables déployés afin que la Russie devienne un Etat véritablement démocratique, des critiques formulées et des points qui demeurent en suspens, comme la situation judiciaire ou les arriérés de salaires, il faut être conscient qu'on ne peut pas toujours comparer ce pays avec l'Europe de l'Ouest. La problématique de l'exploitation des revenus par l'Etat russe et de l'absence de réhabilitation doit être étudiée à la lumière de

l'histoire de ce pays. Le jugement du Conseil de l'Europe n'est pas totalement infaillible. L'Occident ne doit pas se poser constamment en donneur de leçon mais doit aussi être à l'écoute des autres.

Sur le plan religieux, on peut comprendre une certaine résistance face à l'intégrisme que tentent d'imposer certaines lois islamiques. La primauté doit être donnée au droit international. L'actualité montre à suffisance les excès auxquels mènent les régimes théocratiques. L'orateur se réfère à Soljenitsyne, avant de rappeler que sept astronautes américains se sont succédé à bord de la station spatiale Mir. Il est important de regarder la Russie de demain comme la grande nation de l'espace qu'elle a été et qu'elle reste encore. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Kelam.

M. KELAM *(Estonie)* (Interprétation) exprime son admiration pour l'engagement de MM. Bindig et Muehlemann et remercie M. Atkinson qui fut à l'origine du processus d'adhésion. L'orateur félicite la Russie pour les progrès réalisés sur la voie de la démocratie.

Ce rapport intermédiaire veut fixer les grandes lignes d'orientation pour l'avenir. Les lois ne suffisent pas. Il faut la volonté de les mettre en œuvre et, pour cela, un changement des mentalités doit intervenir. Comme cela a déjà été souligné en 1996 lorsque la Russie est devenue membre du Conseil de l'Europe, ce pays doit abandonner ses ambitions impérialistes au profit d'une coopération pacifique avec ses partenaires. Le rapport rappelle l'engagement pris par la Fédération de Russie d'abandonner la notion de deux catégories de pays étrangers. C'est essentiel si l'on veut mettre tous les Etats membres sur un pied d'égalité.

Il faut aussi que les hommes politiques russes tiennent leurs engagements en ce qui concerne les Etats baltes. Ces pays ont été victimes d'une répression terrible menée par l'Union Soviétique. L'Estonie fêtera bientôt le triste anniversaire des déportations de masse pendant la seconde guerre mondiale. Au point 7 de l'Avis n° 193, la Fédération de Russie s'est engagée à aider les personnes déportées des Etats baltes à rentrer dans leur pays conformément à des programmes de rapatriement et d'indemnisation à mettre au point. Dans un premier temps, la Fédération russe pourrait au moins présenter ses excuses. Ce geste contribuerait à rétablir la confiance nécessaire pour normaliser les relations entre pays voisins.

L'Estonie compte encore sur son sol plus de 10 000 officiers russes retraités. En outre, plusieurs milliers de Russes s'y sont installés à l'époque de l'oppression soviétique. Ils constituent aujourd'hui une minorité pour laquelle une solution démocratique doit être recherchée.

L'orateur reconnaît que la Russie va dans la bonne direction mais affirme qu'elle doit encore intensifier ses efforts. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Filimonov.

M. FILIMONOV *(Russie)* (Interprétation) reconnaît que le Ministère public, la p*rokuratura*, a deux fonctions en Russie: l'inculpation des malfaiteurs et la protection des droits de l'homme. Ce cumul ne gêne pas les Russes d'autant plus que, sous peu, le Délégué général aux droits de l'homme entrera dans ses nouvelles fonctions.

En tant que député de la Douma, l'orateur rédige une proposition de loi sur la transition du régime pénitentiaire.

L'Union Soviétique avait transmis une part importante de son patrimoine culturel à la RDA, et notamment à la célèbre galerie de Dresde. Or l'Allemagne unifiée n'a rien restitué à la Russie. L'orateur a écouté son collègue allemand parler de la restitution des biens culturels. S'il adhère à ces propos, il souhaiterait également la réciprocité. La Fédération de Russie a restitué les archives du Liechtenstein ainsi qu'une partie des archives françaises; elle continuera à agir ainsi.

Le retrait des militaires russes stationnés en Moldova doit aller de pair avec un règlement politique du conflit. Les unités russes qui sont aujourd'hui réduites à 3 500 hommes, restent en Moldova pour y garantir la stabilité. La Transnistrie compte d'immenses arsenaux qui datent de la seconde guerre mondiale. Les munitions y sont périmées et leur transport est rendu quasiment impossible du fait que l'Ukraine refuse d'autoriser un transit par son territoire. La destruction des munitions sur place nécessite du temps, des moyens importants et des technologies modernes et coûteuses. Une solution à ce problème permettrait de trouver plus facilement une solution au retrait des troupes russes.

La Fédération de Russie aborde avec responsabilité l'ensemble de ses engagements qu'elle tient à respecter au mieux. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Nàstase qu'elle félicite pour son anniversaire. *(Applaudissements)*

M. NÀSTASE *(Roumanie)*. – L'excellent rapport présenté par M. Bindig et M. Muehlemann sur les obligations et les engagements contractés par la Russie lors de son adhésion au Conseil de l'Europe, il y a bientôt deux ans et demi, fait état de progrès notables accomplis par ce pays. Je souhaite néanmoins soulever quelques points en rapport avec les dispositions de l'Avis n° 193.

Dans cet avis, l'Assemblée rappelle que la Fédération de Russie a pris plusieurs engagements. Elle avait notamment l'intention de ratifier dans un délai de six mois après son adhésion l'Accord intervenu le 21 octobre 1994 entre les Gouvernements russe et moldave ainsi que de poursuivre le retrait de la 14e armée et de son matériel du territoire de la Moldova dans un délai de trois ans à compter de la signature de l'accord.

Malheureusement, les forces séparatistes de Transnistrie se sont senties encouragées par la présence de la 14e armée dans cette zone depuis 1991 ainsi que par le manque de réaction de la communauté internationale pour soutenir la souveraineté de la République de Moldova contre la politique du fait accompli. La 14e armée est en fait la seule à se trouver sans statut légal sur le territoire d'un autre Etat membre du Conseil.

Cette situation me conduit à faire quelques commentaires sur les affirmations comprises dans le rapport. Je fais référence notamment aux paragraphes 92, 93 et 98 du document 8127 du 2 juin 1998. Dans quelle mesure peut-on considérer le fleuve Dniestr comme «la frontière» entre la République de Moldova et la Transnistrie? Met-on sur un pied d'égalité juridique un Etat indépendant, membre du Conseil de l'Europe, et une de ses régions? On

affirme également que l'intervention énergique de la 14e armée, qui a apparemment un rôle stabilisateur, commandée par le général Lebed aurait conduit à la conclusion rapide d'un armistice.

En tant qu'ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie à l'époque, je peux affirmer que les choses ont été beaucoup plus compliquées. De toute manière, la présence de la 14e armée en Moldova est source d'ambiguïtés, car elle donne l'impression d'un soutien russe aux représentants Transnistriens.

On peut également se demander si le non-retrait de la 14e armée ne confirmerait pas que le point 10 de l'avis n'a pas été complètement respecté, à savoir dénoncer comme erroné le concept de deux catégories différentes de pays étrangers – il consiste à traiter certains d'entre eux, appelés «pays étrangers proches», comme une zone d'influence spéciale. On peut aussi se demander pourquoi l'affirmation selon laquelle les relations avec les pays Baltes se sont normalisées après le retrait de l'armée russe, paragraphe 93, n'est pas valable pour la République de Moldova. Telles sont les raisons qui m'ont poussé à proposer à l'Assemblée la résolution sur le retrait des troupes russes de la République de Moldova.

Je profite de l'occasion pour signaler, encore une fois, qu'un de nos collègues récemment élu au Parlement de la République de Moldova est toujours retenu en Transnistrie, je veux parler du cas d'Ilie Ilascu. J'adresse un appel à tous nos collègues ici présents pour examiner la question afin de proposer au Conseil de L'Europe une solution au plus tard lors de la session du mois de septembre.

Je fais partie des hommes politiques roumains qui ont souligné l'importance de l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe et sa contribution fondamentale aux affaires européennes. Je me suis toujours prononcé – et je le fais encore une fois – en faveur du développement des relations roumano-russes. Dans ce contexte, je veux rappeler une affaire sensible héritée du passé: le trésor roumain envoyé à Moscou durant la première guerre mondiale. L'Etat roumain ainsi que l'opinion publique sont particulièrement attachés à la question des archives et des œuvres d'art. A cet égard, les stipulations de l'avis sont sans ambiguïté pour ce qui concerne le patrimoine culturel.

Pour conclure, je tiens une nouvelle fois à féliciter MM. Bindig et Muehlemann de leur excellent rapport. J'espère que mes commentaires pourront leur être utiles et permettre une évolution positive de la Russie. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Németh.

M. NÉMETH *(Hongrie)* (Interprétation) félicite les deux rapporteurs: peu d'organisations internationales peuvent se venter d'avoir des experts aussi bons qu'eux sur la Russie. Or, le suivi des engagements pris par ce pays est très important car il servira de précédent pour d'autres comme l'Ukraine. L'orateur déplore cependant que le rapport ne permette pas de trancher entre deux versions d'une même évolution. Il semble bien qu'il y ait, parmi les nouveaux membres, des Etats plus «euroflexibles» que d'autres.

La Russie cherche a se rapprocher des normes européennes, par la ratification de plusieurs conventions, mais trois éléments font défaut. Les minorités ne sont pas encore assez protégées et la Charte sur les langues minoritaires n'a pas été ratifiée. Se pose également la question de la restitution de biens culturels pris à l'Allemagne, à la Belgique, à la Hongrie et à la

Roumanie. Il s'agit en l'espèce d'une question de principe et d'un engagement contracté par la Russie. Enfin, il ne saurait y avoir de démocratie sans autonomie locale. Or les pouvoirs locaux font défaut en Russie.

Quelle est la finalité de cette procédure de suivi? Dans quelques années, le Conseil devra se prononcer définitivement et l'orateur estime qu'il faut combiner la coopération et la pression. Les choses se passent bien avec des instances comme l'Otan ou au sein du Conseil de sécurité, mais il n'est pas inutile d'inciter fermement la Russie de respecter les valeurs euroatlantique. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M^me^ Maximus.

M^me^ MAXIMUS *(Belgique)* (Interprétation) indique, que lors de la conférence organisée par le Congrès de pouvoirs locaux et régionaux du 2 au 4 avril à Saint-Pétersbourg, elle a pu se rendre à la prison de Svedebeda où sont enfermés 700 jeunes dans des conditions inimaginables et inacceptables. Elle a pu constater à cette occasion que la loi pénale était très sévèrement appliquée pour les mineurs.

Le droit russe connaît des peines de substitution, mais le manque de moyens, de structures d'accueil et de formation psychologique chez les juges entraîne des peines souvent sévères. En outre, les juges russes considèrent, comme l'a dit l'un d'entre eux non sans un certain cynisme, que les jeunes qui sont en prison ont au moins un toit, trois repas par jour et des soins médicaux.

En fait, dans une cellule pour quinze doivent cohabiter vingt-cinq jeunes qui dorment à tour de rôle et qui doivent passer le temps dans des conditions d'hygiène abominables, sans air ni soleil. La tuberculose fait des ravages, les suicides sont fréquents, et l'exploitation sexuelle est la règle. Comment s'étonner qu'un jeune puisse faire plus de douze mois de préventive pour le vol d'un vélo? Les juges sont surchargés et les tribunaux débordés. Il faudrait donner à la justice russe les moyens de développer les peines de substitution et de mieux former les magistrats.

M^me^ Maximus veut aborder également la question de la restitution par la Russie des archives emportées de Berlin à Moscou en 1945, et notamment de celles du Consistoire juif de Belgique. Elle rappelle que la Russie s'est engagée à restituer ces archives lors de sa demande d'adhésion et elle souligne que cette dernière doit respecter ses engagements même si la Douma résiste. Pour conclure, elle félicite les rapporteurs. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. Zhebrovsky.

M. ZHEBROVSKY *(Russie)* (Interprétation) remercie les auteurs du rapport de donner à l'Assemblée l'occasion de débattre une situation complexe. Leur texte est-il parfait? Même si les intentions sont bonnes, ce rapport souffre d'un défaut majeur: il repose sur des sources d'information peu fiables, et notamment sur des reportages à la télévision qui donnent une vision biaisée, de parti pris, de la réalité. Les médias continuent à dire que le général Lebed a arrêté la guerre en Transnistrie, alors que ce dernier est arrivé dans la région après la fin des hostilités. On continue pourtant à le présenter comme le pacificateur.

Quand on analyse les problèmes d'autrui, on doit prendre en compte les conditions dans lesquelles il vit et le climat dans lequel il baigne. La tenue d'élections libres est peut-être un indicateur des progrès de la Russie sur la voie de la démocratie. Mais il faut aussi prendre en considération les difficultés que rencontrent les personnes qui veulent se porter candidates. Les candidatures anticorruption sont bloquées par les structures criminelles locales et les listes de candidats sont remplies d'hommes de paille.

Il est exact que la Russie ne prête pas une attention assez grande au sort des minorités en tant que telles. Mais les autorités doivent d'abord songer à payer les salaires et à verser les retraites, aux membres des minorités comme aux autres citoyens qui doivent tous survivre.

Il est vrai aussi que, dans les prisons, les conditions de détention sont détestables, mais on commet deux millions de crimes par an en Russie. Avant de songer au régime pénitentiaire, il faut d'abord veiller à assurer la sécurité des simples citoyens. L'orateur souhaite, pour finir, que les problèmes de la Russie soient considérés du point de vue de la population.

La PRÉSIDENTE (Interprétation) va clore le débat, en espérant que sera trouvée rapidement une solution pour la liste des orateurs. Elle donne la parole à M. Ivanov qui sera le dernier intervenant.

M. IVANOV *(Bulgarie)*. – Permettez-moi de féliciter les corapporteurs, MM. Bindig et Muehlemann, pour leur analyse approfondie du respect des obligations et des engagements de la Fédération de Russie.

Sans doute la Fédération de Russie a-t-elle réalisé des progrès considérables sur la voie de la transformation d'un système étatique totalitaire en une société démocratique.

Du point de vue international, la Russie a ratifié la Convention des Droits de l'Homme, la Convention contre les tortures et la Charte européenne de l'autonomie locale. D'autre part, les textes législatifs du nouveau Code pénal et du Code civil nous sont présentés. Il faut aussi noter le moratoire présidentiel sur la peine de mort.

La situation difficile de la Russie ne permet pas une évolution rapide et facile vers des réformes. Le gros de la réforme législative reste à accomplir. L'adoption d'un nouveau code de procédure pénale, d'une nouvelle loi sur l'exécution des peines sont nécessaires pour la réussite de cette réforme.

J'appelle votre attention sur deux autres problèmes dont la solution concerne également les autres pays européens.

Le premier a trait à la gestion des déchets radioactifs, un produit résiduel inévitable du fonctionnement des centrales nucléaires. Selon les informations disponibles la plupart de ces déchets sont entreposés dans des dépôts simples peu profonds sans les mesures de sûreté nécessaires. L'entreposage des déchets radioactifs au fond des mers et à proximité du milieu marin est particulièrement inacceptable.

Le problème est important surtout après l'adoption de la Résolution 1157 (1998) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est souhaitable que la Fédération de Russie respecte cette résolution parce que le danger de la mauvaise gestion des déchets radioactifs est une menace pour tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. La solution du problème doit

être conforme à l'Avis n° 193 (1996) relatif à la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe. Dans le texte du paragraphe 10, point xxi, je lis: «La Fédération de Russie a l'intention d'élargir sa coopération internationale pour prévenir et éliminer les effets écologiques – des catastrophes naturelles et technologiques».

Le second problème dérive du non-respect du paragraphe 10, point xii, xiii et xiv de l'Avis n° 193. Si je m'en réfère au texte, la Fédération de Russie a l'intention de négocier les demandes de restitution de biens culturels à d'autres pays européens, en particulier s'agissant des biens réclamés par les Etats membres du Conseil de l'Europe et des institutions religieuses. L'attention est attirée sur la nécessité de la restitution des archives transférées à Moscou en 1945.

Cette question n'est pas abordée dans le rapport. Il est regrettable que la Douma et le Conseil de la Fédération aient adopté sur ce sujet, en contradiction avec l'avis précité du Conseil de l'Europe, une loi qui proclame propriété de la Fédération de Russie tous les biens culturels de plusieurs pays européens transportés en Russie, à la fin de la seconde guerre mondiale – Allemagne, Bulgarie, Hongrie, Italie, Roumanie et Finlande. Cette loi, qui a été confirmée par la Cour constitutionnelle et signée par le Président de Russie, n'est pas encore entrée en vigueur parce qu'elle n'a pas été encore publiée. Il s'agit de centaines de milliers d'œuvres d'art et de livres précieux.

En conclusion, il convient de souligner les grands progrès réalisés par la Fédération de Russie dans le respect de ses obligations et de ses engagements pris: mais le Conseil de l'Europe, par sa procédure de suivi, ses remarques et ses recommandations, peut contribuer sensiblement à ce que la démocratie soit établie en Russie de façon stable et irréversible!

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) se voit contrainte d'interrompre l'audition des orateurs. Elle rappelle aux parlementaires qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer faute de temps, qu'ils peuvent déposer leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu.

Elle donne la parole aux corapporteurs pour la réplique de la commission.

M. BINDIG *(Allemagne)* (Interprétation) souligne que le tout n'est pas d'adopter des lois: il faut encore les appliquer. Le non-paiement des salaires et des pensions pose certes un problème grave, mais la commission doit s'en tenir au texte de l'Avis n° 193, qui est malheureusement peu explicite sur ce point.

En ce qui concerne la restitution des biens culturels, la procédure la plus efficace consisterait peut-être à s'attaquer d'abord aux problèmes les plus simples, ce qui faciliterait le règlement des autres.

M. Bindig exprime sa reconnaissance à l'oratrice qui a mentionné la question des prisons, où la situation est en effet insupportable. M. Eltsine a amnistié 345 000 personnes, mais celles-ci n'ont pas été libérées. Le respect des droits de l'homme impose de respecter la dignité des prisonniers et, en l'occurrence, il conviendrait sans doute de rechercher d'autres modes de sanction pour limiter la surpopulation carcérale.

Remerciant tous ceux qui ont approuvé le travail des rapporteurs, M. Bindig conclut en remerciant à son tour les deux assistants de la commission. *(Applaudissements)*

M. MUEHLEMANN *(Suisse)* (Interprétation) ne pourra répondre à toutes les observations précieuses qui ont été faites aux deux rapporteurs. Il s'en tiendra donc à l'essentiel. En premier lieu, il faut tout faire pour que la Russie ne revienne pas en arrière et cela suppose une collaboration plus harmonieuse des trois pouvoirs. La Constitution pourrait par exemple être révisée afin de renforcer le législatif.

Deuxièmement, une relance économique est indispensable et les matières premières abondantes dans la Fédération doivent être exploitées pour la prospérité générale. Quant aux entreprises, il faut qu'elles paient leurs impôts pour que la richesse soit mieux répartie. Comme l'a dit Tocqueville, le peuple veut être libre, mais il veut aussi manger.

Enfin, il faut régler les conflits par la voie pacifique. La pilule tchétchène est une pilule amère et le Caucase reste une poudrière; en Moldavie, on est dans une impasse malgré le cessez-le-feu: il faut à tout prix éliminer les dépôts de munitions de la XIV^{e} armée afin d'éviter une guerre civile, la plupart de ses soldats étant originaires de Transnistrie.

Le corapporteur conclut en rappelant la formule de Voltaire: on est responsable, non seulement de ce que l'on fait, mais aussi de ce que l'on omet de faire. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) donne la parole à M. le président de la commission de suivi.

M. SOLÉ TURA *(Espagne)* président de la commission (Interprétation) aura donc l'honneur de clore ce qui, souligne-t-il, sera un pur débat, dans la mesure où la discussion ne sera pas suivie d'un vote. Sur la base d'un rapport excellent, l'Assemblée se sera bornée à évaluer la situation en vue de nouveaux progrès, sans mettre personne en accusation ni condamner. Ainsi le veut la procédure de suivi. Il se sera agi, comme dans la commission, d'allier contrôle, analyse, critique et surtout coopération, afin d'aider la Russie à avancer. *(Applaudissements)*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) déclare le débat clos et remercie les rapporteurs et la commission, au nom de l'Assemblée.

16. *Election d'un Vice-Président*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) annonce les résultats du premier tour de scrutin pour l'élection d'un Vice-président de l'Assemblée au titre de la Roumanie:

Nombre de votants:	130
Bulletins blancs ou nuls:	10
Suffrages exprimés:	120
Majorité absolue des représentants à l'Assemblée:	143

A obtenu: M. Dumitrescu: 120 voix

M. Dumitrescu n'ayant pas obtenu la majorité absolue des représentants à l'Assemblée, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions, demain de 15 heures à 18 h 30.

17. *Prochaine séance publique*

LA PRÉSIDENTE (Interprétation) propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique demain matin, à 10 heures, avec un ordre du jour conforme au calendrier adopté par l'Assemblée au cours de la présente séance, complété par le deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un Vice-Président au titre de la Roumanie.

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

La séance est levée à 18 h 30.

SOMMAIRE

1. Reprise de la session

2. Procès-verbal

3. Vérification des pouvoirs

4. Hooliganisme

5. Election d'un Vice-Président

6. Modifications dans la composition des commissions

7. Demande d'un débat selon la procédure d'urgence

8. Adoption du calendrier

Interviennent: la Présidente, M^me^ Aytaman, MM. Bindig, Díaz de Mera, Speroni, Sir Chapman, M^me^ Degn, MM. Hagård, Schieder

9. Organisation des débats

10. Rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente

Interviennent: la Présidente, M^me^ Andnor *(rapporteuse)*, MM. Bársony, Antretter, Glotov, Sinka, Jansson, Zhebrovsky

Rappel au Règlement

Interviennent: la Présidente, M^me^ Ojuland

Reprise de la discussion

Interviennent: la Présidente, MM. Korakas, Davis

11. Election d'un Vice-Président *(suite du scrutin)*

12. Souhaits de bienvenue

13. Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Interviennent: la Présidente, MM. Muehlemann et Bindig *(corapporteurs de la commission de suivi)*, Hoeffel, Glotov, Atkinson, M^me^ Ojuland, MM. Besostri, Vishnyakov, Zierer, Maltsev, Kuzmickas, Nedelciuc

14. Election d'un Vice-Président *(clôture du scrutin)*

15. Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie *(suite)*

Interviennent: la Présidente, MM. Cox, Lorenzi, Kelam, Filimonov, Nàstase, Németh, M^me^ Maximus, MM. Zhebrovsky, Ivanov, Bindig et Muehlemann *(corapporteurs de la commission de suivi)*, Solé Tura *(président de la commission de suivi)*

16. Election d'un Vice-Président *(résultat du scrutin)*

17. Prochaine séance publique

ADDENDUM

Les interventions suivantes ont été communiquées au Service de la séance pour publication au compte rendu par des orateurs qui, présents dans l'hémicycle, n'ont pu être appelés à les prononcer faute de temps.

Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Interventions de MM. Cubreacov (Moldova)
Steolea (Roumanie)

M. CUBREACOV *(Moldova)*. - Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je me considère obligé de soumettre à l'attention de notre Assemblée parlementaire le fait que la Fédération de la Russie s'est engagée officiellement au moment de son adhésion au Conseil de l'Europe de ratifier dans un délai de six mois après son adhésion, l'accord intervenu le 21 octobre 1994 entre les Gouvernements russe et moldave, et de poursuivre le retrait de la quatorzième armée et de son matériel du territoire de la Moldova dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de l'accord.

Cet engagement contracté par la Russie le 25 janvier 1996 n'a pas été honoré jusqu'à présent, et une partie importante du territoire de la Moldova est toujours occupée par les troupes militaires russes contrairement à la volonté de notre Etat.

On sait bien que la politique hostile de la Russie à l'égard de l'indépendance de la République de Moldova a provoqué l'installation d'un régime illégale et sécessionniste d'obédience russe à l'est de mon pays. La Moldova est la victime de cette politique intolérable dans une Europe libre et démocratique. Il faut souligner que le problème doit être examiné dans un contexte plus large, car la Russie est impliquée totalement à l'Est de la Moldova, et non seulement du point de vue politique, mais aussi économique, financier, idéologique et ecclésiastique. En même temps, il nous faut rappeler que la Douma d'Etat de la Russie a déclaré la partie de l'Est de la République de Moldova en tant que région d'intérêt spécial de la Fédération de la Russie.

En ce moment les troupes militaires russes stationnées illégalement en Moldova représentent un avant poste stratégique russe dans la zone centrale européenne près des Balkans, en constituant de même un péril majeur pour la paix et la stabilité dans la région. Vous savez bien que c'est l'armée russe qui est coupable pour la fourniture de l'armement et pour l'octroi d'un appui logistique aux séparatistes transnistriens.

Nous sommes absolument contrariés du fait que les rapporteurs, MM. Muehlemann et Bindig, affirment qu'actuellement le retrait de la quatorzième armée russe hors de Moldova est en cours. Rien, du faux. L'armée russe occupe actuellement un tiers du territoire de la Moldova et il n'existe aucun indice que les autorités moscovites serait disponible de le faire désormais. Ainsi, par la présence de la quatorzième armée russe en Moldova, la souveraineté de mon pays est sérieusement limitée.

Je pense que nous ne pouvons pas accepter le point de vue des rapporteurs formulé dans l'article 92 du rapport selon lequel une solution politique définitive de la crise transnistriène est une condition préalable obligatoire pour que l'armée russe se retire de notre territoire national. Par contre, mes chers collègues, c'est seulement le retrait immédiat et non conditionné de l'armée russe hors de Moldova, comme notre Assemblée a établi il y a deux ans, est en mesure d'assurer une base réelle pour une solution politique, dans le cadre de la Constitution moldave, de la question d'un certain nombre de localités moldaves situées sur la rive gauche du Dniestr.

Il est faux et naïf de croire que la présence illégale d'une armée étrangère en Moldova serait un facteur de stabilité, en temps que le cas des pays Baltes nous prouve sans doute que la condition capitale pour la normalisation des relations entre lesdits pays et la Russie a été possible seulement après le retrait de l'armée russe de leurs territoires. Le double standard ne peut s'appliquer quand il s'agit des questions assez importantes.

Nous considérons que l'Assemblée doit continuer de suivre la Fédération de Russie, en exigeant qu'elle se conforme exactement aux prévisions d'Avis n° 193 du 25 janvier 1996 en ce qui concerne le retrait de ses armées stationnées illégalement à l'étranger, et notamment en République de Moldova.

M. STEOLEA *(Roumanie)*. – Madame la Présidente, chers collègues, l'adhésion de la Fédération russe au Conseil de l'Europe, au mois de février 1996, était un événement politique important pour l'Europe, pour notre Assemblée parlementaire ainsi que pour chaque Etat membre. Il était une décision historique pour la construction de la nouvelle Europe.

J'apprécie le travail de nos rapporteurs, MM. Bindig et Muehlemann, l'analyse concrète et approfondie de l'évolution de la vie démocratique dans la Fédération russe.

Les aspects de la construction de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme, les évolutions positives récentes sont les principaux traits, mais ces aspects essentiels sont déterminés par le phénomène économique du passage à l'économie de marché, phénomène difficile, laborieux et complexe pour tous les pays ex-communistes. Je comprends, de ce point de vue, l'insatisfaction des collèges russes vis-à-vis du fait que le rapport n'approfondit pas suffisamment cette problématique. Je pense qu'une future approche pourrait résoudre d'une manière positive cette question.

A l'occasion de la réunion de la commission de la science et des technologies du Conseil de l'Europe déroulée récemment à Moscou et à Saint-Pétersbourg, j'ai pu constater la préoccupation majeure des autorités russes afin de bâtir et développer une forte économie de marché, orientée vers l'essor des petites et moyennes entreprises vers leur accès au progrès technique, aux nouvelles technologies.

De l'autre côté, je tiens à exprimer certaines observations de la délégation parlementaire russe sur le projet de rapport. Il s'agit de problème des zones de conflits qui se trouvent à l'extérieur du pays: la République de Moldova et une des régions composantes de cet Etat: la Transnistrie. Je partage l'opinion conformément à laquelle une solution politique définitive est possible dans l'avenir proche, en même temps que l'accélération du processus de retrait de la quatorzième armée russe de la région.

Je considère que la Moldova a fait des pas décisifs vers une approche réaliste et concrète, vers la résolution de l'état conflictuel.

C'est dommage que la même approche n'est pas partagée par les «autorités» autonomistes et séparatistes de Tyraspre. Le boycott imposé par ces «autorités» pour les récentes élections parlementaires constitue un exemple. De même, l'emprisonnement prolongé du parlementaire Ilie Ilascue pendant son deuxième mandat est un cas unique par la démocratie parlementaire européenne actuelle.